



l'essentiel du CE Orange France Siège

N° spécial « Machines à café » - CE Extraordinaire du 12 Avril 2016
Restitution par le cabinet ERES de l'expertise sur les Systèmes Automatiques de Distribution

C'est fort de café

Retour sur les précédents épisodes.

De façon unilatérale et dans l'opacité la plus totale, la Direction a décidé de changer les machines à café et en a profité au passage pour arrêter de subventionner le prix du café.

La conséquence majeure : l'envolée du prix du café !

Problème : les machines à café sont considérées par la loi comme faisant partie des Activités Sociales et culturelles (ASC).

La Direction aurait donc du informer vos élus de sa volonté de stopper cette subvention et proposer une solution de substitution.

Face à la désinvolture de la Direction, vos élus CFE-CGC ont décidé de faire voter le principe d'une expertise sur le marché des machines à café afin d'avoir accès au contrat, aux obligations contractuelles, à la part du financement de l'entreprise et de réaliser une comparaison des offres proposées aux salariés.

Cette expertise a été présentée aux élus lors du CE extraordinaire du 12 avril 2016 et elle nous éclaire sur de nombreux manquements de la Direction autour du café au détriment des salariés !

Ce que nous apprend le rapport d'expertise

Il apparait clairement divers manquements à différentes obligations contractuelles, relatives à l'exigence, le suivi et l'inégalité sociale de ce contrat :

Absence de reporting

- Statistiques de consommation
- Carnet d'entretien
- Documents de suivi, contrôles et approvisionnement
- Données contractuelles liées au chiffre d'affaire généré

Intervention

- Engagement d'intervention en cas de panne non respecté

Absence de communication

- Aucune réunion semestrielle avec le prestataire et la direction des achats
- Actions promotionnelles, telle que « journée café offert », prévues au contrat mais jamais réalisées

Contrat Cadre

- Pas de mise en concurrence lors du renouvellement et de la renégociation du contrat cadre
- Aucune remise commerciale (comme cela est d'usage), ni aucune négociation en faveur des consommateurs (vous !)
- Un contrat signé pour 5 ans alors que l'usage est de 3 ans

Emplacement des distributeurs

- Inégalité sociale du fait de la disposition aléatoire des distributeurs, au libre choix de Sélecta

Analyse de la CFE-CGC

Les 3 résolutions que vos élus CFE-CGC ont fait voter en séance nous permettront de :

- vous proposer un reversement de la subvention indûment supprimée
- vous garantir un fonctionnement conforme des distributeurs automatiques
- faire la lumière sur l'application des clauses de suivi du contrat

Les prochaines étapes :

- **Obtenir de la Direction une évaluation au niveau le plus juste du montant total de la subvention**
- **Choisir le meilleur moyen de vous redistribuer ce montant**

Avec tous ces éléments, vos élus CFE-CGC au CE Orange France siège pourront s'assurer que vous n'êtes en rien lésés et que la convivialité autour d'un « bon café » reviendra sur les différents sites concernés.

Pour consultez le rapport et ses préconisations et retrouvez tous les documents présentés en séance  [accédez à Alfresco*](#)

*l'accès à la base Alfresco est réservé à nos adhérents

Ce qui a été voté en séance

Résolution 1 : « Vos élus du CE Orange France Siège demandent le rétablissement d'un tarif de base à 0,20€ maximum (café et chocolat) ainsi que le rétablissement de la subvention du chaque gobelet livré » [lire l'intégralité de la résolution](#)

Vote des élus : **VOTE POUR**

- Pour : 10 [CFE-CGC : 8, CFTC : 1, SUD : 1]
- Abstention : 2 [CFDT : 2]

Résolution 2 : « Vos élus du CE Orange France Siège demandent la rétrocession de 150 000€ pour 2015 (et les années à venir) au titre de la subvention et proposeront les modalités de reversement aux salariés du périmètre avant la fin du 2^{ème} trimestre 2016 » [lire l'intégralité de la résolution](#)

Vote des élus : **VOTE POUR**

- Pour : 9 [CFE-CGC : 8, CFTC : 1]
- Abstention : 3 [CFDT : 2, SUD : 1]

Résolution 3 : « Vos élus du CE Orange France Siège demandent plus de transparence sur l'application du contrat Sélecta, notamment un partage des indicateurs suivis, les bilans (SAV, consommation, ...) et les déclinaisons des accords par site » [lire l'intégralité de la résolution](#)

Vote des élus : **VOTE POUR**

- Pour : 12 [CFE-CGC : 8, CFTC : 1, SUD : 1, CFDT : 2]

**Vos
représentants
CFE-CGC
Orange
au CE
Orange France
Siège**

Élus

- Laurence CLOIX – 06 42 30 19 46 - André LECOUBLE – 06 32 95 87 13
- Franca LOSTYS – 06 70 40 82 24 - Xavier PODEVIN – 06 87 60 86 75
- Christophe RABIER – 06 72 95 72 57 - Laurence DALBOUSSIERE – 06 30 55 59 97
- Marie-Annick PITALLIER – 06 74 00 70 42 - Philippe BESSINE – 06 72 08 04 31
- Anne LEFRANS – 06 07 95 00 09 - Catherine REYDY – 06 76 41 01 20
- Fatima HAMADI – 06 73 71 94 33

Représentante syndicale

Kathleen BEAUDE – 06 72 91 50 54

Un syndicat pour qui je compte et sur lequel je peux compter.



Retrouvez nous sur <http://www.cfecgc-orange.org/orange-france-siege>
CFE-CGC Orange - 12, rue Saint Amand – 75015 Paris Cedex 15